



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03200**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **FEBRUARY 6, 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Gestion des déchets

TRADUCTION

RÉPONSE

Le 7 février 2018, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a reçu une demande de désignation demandant à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique de désigner le projet de remplacement de l'installation de traitement des effluents de Northern Pulp en vue d'une évaluation environnementale fédérale en vertu de l'article 14 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012* (LCEE 2012). L'Agence a ensuite entamé un examen de l'applicabilité de la LCEE 2012 à ce projet et a recueilli des commentaires auprès d'autres ministères, de groupes autochtones et d'intervenants clés. Le 27 juin 2018, Northern Pulp Nova Scotia Corporation a informé l'Agence que du travail supplémentaire était nécessaire pour établir l'emplacement définitif des principales composantes du projet, et l'Agence a suspendu son évaluation en attendant de recevoir les renseignements mis à jour. Le 31 janvier 2019, le promoteur a présenté officiellement son document d'enregistrement provincial, qui renfermait les emplacements définitifs des composantes du projet, au ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse. L'Agence recueille actuellement les commentaires d'autres ministères et de groupes autochtones au sujet de ces renseignements supplémentaires, avant d'achever son analyse et de faire une recommandation à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur la question de savoir si une évaluation environnementale fédérale serait requise.